



Assemblée générale

Distr. limitée
4 mars 2025
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Décision du Comité spécial en date du 20 juin 2024 concernant Porto Rico

Rapport établi par le Rapporteur du Comité spécial, Koussay
Aldahhak (République arabe syrienne)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Historique	2
A. Généralités	2
B. Statut constitutionnel et politique	4
III. Faits nouveaux récents	10
A. Évolution de la situation politique	11
B. Évolution de la situation militaire	13
C. Évolution de la situation économique	15
D. Évolution de la situation régionale	18
IV. Mesures précédemment prises par l'ONU	19
A. Généralités	19
B. Mesures prises par le Comité spécial	20
C. Décisions prises par l'Assemblée générale	20



I. Introduction

1. À sa 9^e séance, le 20 juin 2024, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a adopté le projet de résolution [A/AC.109/2024/L.7](#), intitulé « Décision adoptée le 22 juin 2023 par le Comité spécial concernant Porto Rico ». Au paragraphe 10, le Comité y priait le Rapporteur de lui rendre compte de l'application du texte. Le présent rapport a été établi par le Rapporteur conformément à cette demande. La question de Porto Rico y est examinée compte tenu des rapports précédemment établis par le Rapporteur, des événements politiques, économiques, militaires et régionaux récents concernant Porto Rico, et des mesures prises en la matière par les organes de l'Organisation des Nations Unies.

II. Historique

A. Généralités

2. Porto Rico, la plus orientale et la plus petite île des Grandes Antilles (mer des Caraïbes), couvre une superficie de 8 959 kilomètres carrés en comptant les petites îles voisines de Vieques, Culebra et Mona. Porto Rico est un pays sous le coup d'une invasion militaire depuis le 25 juillet 1898. La domination coloniale y a été imposée grâce au recours à la force par les institutions militaires et paramilitaires américaines et à la création forcée d'une structure administrative civile conformément aux dispositions de lois adoptées par le Congrès des États-Unis, telles que la loi organique de 1900 (loi Foraker), la loi Jones de 1917, la loi publique n° 600 de 1950, la Constitution de l'État libre associé de Porto Rico et la loi PROMESA de 2016 (loi relative à la supervision, à la gestion et à la stabilité économiques de Porto Rico). Cette domination repose encore aujourd'hui sur la subordination aux dispositions de la Constitution des États-Unis. La soi-disant administration autonome de l'État libre associé, y compris les processus électoraux, est régie par les dispositions de la Constitution des États-Unis et les décisions prises par le Congrès des États-Unis dans l'exercice de sa souveraineté sur Porto Rico.

3. Au cours des soixante-dix dernières années, l'île est passée d'une société agraire à une société urbaine et industrielle, avec un ralentissement de la croissance démographique, une augmentation de l'espérance de vie et une émigration massive vers les États-Unis. Les habitants sont essentiellement hispanophones, bien que certains parlent aussi l'anglais.

4. D'après les informations publiées par l'Agencia EFE en octobre 2017, l'ouragan Maria, qui a dévasté Porto Rico le 20 septembre 2017, a déclenché une accélération du processus migratoire de Porto Rico vers les États-Unis (voir sect. III ci-après). Six mille Portoricains sont partis, principalement vers l'État de Floride, dans les jours qui ont immédiatement suivi l'ouragan.

5. Selon les informations données par les médias à ce moment-là, la population de Porto Rico pourrait avoir diminué de 20 % à 30 %, ce qui ferait tomber le nombre d'habitants à 3 millions, voire moins. Il n'existe pas de données précises sur les personnes qui sont entrées aux États-Unis en passant par Orlando, Tampa et Fort Lauderdale (Floride). Selon le United States Census Bureau, en 2018, 5,8 millions de Portoricains vivaient aux États-Unis¹. On estime qu'en 2018, 133 000 personnes ont émigré de Porto Rico vers d'autres territoires placés sous la

¹ Voir www.census.gov/data.html.

souveraineté des États-Unis². Selon le journal *Claridad*, le nombre total actuel de migrants pourrait atteindre plusieurs centaines de milliers de personnes, principalement jeunes et qualifiées en quête de débouchés économiques, bien que des personnes âgées et des citoyens appartenant à d'autres tranches d'âge quittent l'île en raison de la détérioration des services de santé après la tempête. Le fait que la majeure partie des émigrants sont des jeunes exerçant une profession intellectuelle entraîne un exode des cerveaux. Selon les données du Bureau du Procureur pour les personnes âgées, en 2019, l'espérance de vie à la naissance était de 81,0 ans pour la population totale (84,6 ans pour les femmes et 77,8 ans pour les hommes)³.

6. Selon le United States Census Bureau, le recensement de 2020 a révélé que Porto Rico comptait alors 3 285 874 habitants, soit 11,8 % de moins qu'en 2010⁴.

7. Bien que les personnes nées à Porto Rico aient la nationalité américaine, elles n'ont le droit de voter à l'élection présidentielle ou aux élections législatives américaines que si elles résident sur le continent. La citoyenneté portoricaine a par ailleurs été reconnue par une décision de la Cour suprême de Porto Rico. Le Département d'État de Porto Rico délivre des certificats de citoyenneté aux Portoricains qui en font la demande, selon la procédure établie.

8. Les principaux partis politiques de Porto Rico se distinguent essentiellement par leur position au sujet du statut politique définitif de Porto Rico. Lors du plébiscite organisé le 6 novembre 2012, 54 % des votants ont exprimé leur insatisfaction à propos du statu quo politique actuel et l'ont rejeté. Le Partido Popular Democrático (PPD) souhaite un élargissement de l'actuel statut d'État libre associé, de sorte que Porto Rico ne soit ni un territoire dépendant, ni une colonie. Si Porto Rico cessait d'être un territoire dépendant, elle ne serait plus soumise à la clause territoriale prévue dans la Constitution des États-Unis. Les Portoricains conserveraient la nationalité américaine, mais l'île aurait une autonomie accrue pour la gestion de ses affaires intérieures et une plus grande latitude quant à l'établissement de relations régionales et internationales. Une partie du PPD souhaiterait reconduire l'actuel statut d'État libre associé. Le Partido Nuevo Progresista (PNP) souhaite quant à lui que Porto Rico devienne un État des États-Unis à part entière. Le Partido Independentista Puertorriqueño (PIP) réclame l'indépendance de l'île. Il existe des groupes et des organisations indépendantistes qui ne participent pas aux élections parce qu'ils considèrent que, dans un contexte colonial, les élections ne représentent pas un véritable exercice démocratique.

9. Il y a quelque temps, plusieurs partis et organisations politiques tels que le Movimiento Unión Soberanista et le Partido del Pueblo Trabajador ont été créés et ont participé à des élections, où ils ont obtenu des résultats modestes. Néanmoins, cette évolution est le signe d'une aspiration à de nouvelles options électorales au-delà des trois partis politiques traditionnels qui existent à Porto Rico depuis plus de cinquante ans. Certains candidats indépendants ayant participé aux élections de 2016 et engrangé des milliers de votes sans toutefois être élus ont milité en faveur d'un processus d'autodétermination et ont demandé son instauration.

10. En 2019, la Commission électorale de Porto Rico a agréé de nouveaux partis politiques. Le Movimiento Victoria Ciudadana (MVC) a représenté une nouvelle voie lors des élections de 2020 et est devenu la troisième force politique du territoire.

² Alberto L. Velázquez Estrada, « Perfil del Migrante 2018-2019 » (Instituto de Estadísticas de Puerto Rico, juin 2021).

³ Porto Rico, Oficina del Procurador de las Personas de Edad Avanzada del Estado Libre Asociado de Puerto Rico, « Perfil demográfico de la población de edad avanzada: el mundo y Puerto Rico » (2021).

⁴ Voir <https://censo.estadisticas.pr/node/489>.

L'objectif principal du parti est d'éliminer la corruption des instances gouvernementales en reprenant le pouvoir au PNP et au PPD, qui ont gouverné pendant des décennies. Le MVC appuie la convocation d'une convention constitutionnelle sur la question du statut de Porto Rico. Le PIP, quant à lui, a obtenu des résultats légèrement inférieurs à ceux du MVC.

11. Cinq partis politiques ont participé aux élections tenues le 5 novembre 2024 : les deux partis au pouvoir depuis 1952, à savoir le PPD et le PNP, ainsi que le PIP et les deux nouveaux partis politiques qui avaient participé aux élections précédentes en 2020, le MVC et Proyecto Dignidad. Une nouveauté des élections de 2024 est que deux des partis avaient conclu une alliance, chacun soutenant certains candidats de l'autre parti. Le MVC a soutenu le candidat du PIP au poste de Gouverneur, Juan Dalmau, et le PIP a soutenu la candidate du MVC au poste de Commissaire résidente auprès du Congrès des États-Unis, Ana Irma Rivera Lassén, et son candidat au poste de maire de San Juan, Manuel Natal. Ces partis avaient également convenu de ne pas se faire concurrence pour plusieurs fonctions électives, notamment les sièges aux organes législatifs du pays, la Chambre des représentants et le Sénat.

B. Statut constitutionnel et politique

12. Porto Rico bénéficie actuellement du statut d'État libre associé aux États-Unis. On trouvera, aux paragraphes 91 à 119 du rapport présenté en 1974 par le Rapporteur du Comité spécial (A/AC.109/L.976), une description détaillée de la Constitution de 1952 de l'État libre associé de Porto Rico. En bref, les institutions se composent : a) du (de la) Gouverneur(e) élu(e) pour quatre ans à chaque élection générale ; b) de l'Assemblée législative formée de deux chambres : le Sénat (27 sénateurs) et la Chambre des représentants (51 représentants), dont les membres sont élus au suffrage direct par les personnes âgées de 18 ans ou plus lors de chaque élection générale ; c) de la Cour suprême et de tribunaux inférieurs. Porto Rico relève en outre de la compétence des tribunaux fédéraux des États-Unis. L'île est représentée auprès du Gouvernement des États-Unis par un(e) commissaire résident(e) qui est membre sans droit de vote de la Chambre des représentants des États-Unis, mais a le droit de voter dans les commissions dont il ou elle est membre. Aux élections législatives du 3 novembre 2020, Pedro Pierluisi, du PNP, a été élu gouverneur, et Jenniffer González, du même parti, a été réélue Commissaire résidente. Elle est la première femme à assumer ces fonctions. Les élections ont été caractérisées par une tendance de plus en plus marquée à l'abstention, qui était déjà présente lors des élections du 8 novembre 2016, 45 % seulement des 1,3 million d'électeurs appelés à voter à Porto Rico s'étant alors rendus aux urnes.

13. Il existe deux ensembles de systèmes judiciaires et administratifs : les tribunaux de Porto Rico et la Cour de district des États-Unis pour le district de Porto Rico, et les organismes de Porto Rico et les organismes fédéraux des États-Unis. La Cour de district s'inscrit dans le système des tribunaux de Porto Rico ; elle jouit d'une compétence restreinte et ne peut être saisie que des affaires relevant de la législation fédérale des États-Unis ou opposant des citoyens d'États différents⁵. Dans les affaires d'intérêt fédéral, il peut être fait appel des décisions rendues par la Cour suprême de Porto Rico auprès de la Cour suprême des États-Unis. La Cour d'appel pour le premier circuit instruit des appels formés contre les décisions de la Cour de district, qui est un tribunal de première instance.

⁵ Dans le présent rapport, le terme « État » s'entend de tout territoire relevant de la juridiction des États-Unis.

14. Même après l'instauration en 1952 d'un gouvernement constitutionnel à Porto Rico, l'autorité du Congrès des États-Unis sur l'île est demeurée inchangée. En vertu de la section 3 de l'article IV de la Constitution des États-Unis, ce dernier y a tous les pouvoirs, notamment en matière de défense, de relations internationales, de commerce extérieur, de questions monétaires et autres, sauf dans quelques domaines de portée locale. Toutes les lois relatives aux relations de l'île avec les États-Unis sont restées en vigueur, conformément à la loi sur les relations fédérales avec Porto Rico (voir A/AC.109/L.976, par. 120 à 132), en vertu de laquelle Porto Rico relève des systèmes commercial, tarifaire et monétaire des États-Unis, en plus de la loi organique de 1900 (loi Foraker) et de la loi Jones de 1917. Les États-Unis sont en outre responsables de la défense de Porto Rico. En 1958, l'Assemblée législative de Porto Rico a demandé en vain que des amendements soient apportés à la loi susmentionnée. En 1959, trois projets de loi portant modification du statut politique de Porto Rico ont été présentés au Congrès des États-Unis, sans résultat.

15. Ces tentatives de modification du statut politique de Porto Rico, notamment de la part de la Commissaire résidente au Congrès des États-Unis, se sont poursuivies sans succès.

16. Un plébiscite organisé en 1993 autour de choix pratiquement identiques à ceux présentés lors du plébiscite de 1967 a donné les résultats suivants : 48,4 % en faveur du statu quo (État libre associé), 46,2 % en faveur de l'accession au statut d'État fédéré et 4 % en faveur de l'indépendance. Au vu de ces résultats et d'une demande de clarification par l'Assemblée législative de Porto Rico, le Congrès des États-Unis a répondu que la définition comportait des attentes qui n'étaient pas viables (voir A/AC.109/1999/L.13, par. 172 à 180). L'Assemblée législative a par la suite décidé qu'un autre plébiscite serait organisé en 1998.

17. Le plébiscite tenu le 13 décembre 1998 a donné les résultats suivants : 50,4 % des votants ont rejeté toutes les formules présentées (option proposée à la suite d'un recours en justice du PPD), 46,7 % ont opté pour un État fédéré à part entière, 2,3 % pour l'indépendance, 0,3 % pour la libre association et 0,06 % pour le statut d'État libre associé. À cette occasion, des indépendantistes ont indiqué qu'ils avaient tenu à manifester leur rejet de ce qu'ils considéraient comme un exercice contraire à la démocratie. Certains partis politiques et groupes de la société civile doutent de plus en plus de la validité de plébiscites, dont les résultats n'engagent en rien le Gouvernement des États-Unis, et s'interrogent sur ses intentions véritables d'accorder le statut d'État fédéré au territoire. Nombreux sont ceux qui réclament également l'autodétermination et la décolonisation, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et aux résolutions du Comité spécial de la décolonisation sur la question.

18. En juillet 2005, un vote a été organisé, à l'occasion duquel 84 % des votants se sont prononcés en faveur d'un parlement monocaméral à Porto Rico. Bien que 22 % seulement des électeurs inscrits aient participé à ce référendum, les résultats ont déclenché une procédure qui a abouti à la tenue, en 2007, d'un autre référendum relatif à la modification éventuelle de la Constitution de Porto Rico et à l'établissement d'un système monocaméral en 2009. Le 29 juin 2007, la Cour suprême de Porto Rico a cependant jugé qu'il n'était pas en son pouvoir de contraindre l'Assemblée législative à engager un procédé d'amendement constitutionnel pour instituer un système législatif monocaméral.

19. Après le plébiscite de 1998, William J. Clinton, alors Président des États-Unis, a créé un groupe de travail sur le statut de Porto Rico. Le Groupe se compose de personnes désignées par chacun des membres du Cabinet et des coprésidents du Groupe interministériel sur Porto Rico mis en place par le Président. Le 5 décembre 2003, le Président George W. Bush a nommé les 16 membres de son groupe de travail,

amendant par la même occasion l'ordonnance de M. Clinton de façon que le Groupe de travail n'ait à rendre compte de l'avancement de ses travaux que tous les deux ans et non plus tous les ans. Lorsque Barack Obama a pris ses fonctions de Président des États-Unis en 2009, il a signé le décret n° 13517 portant renouvellement du Groupe de travail afin que celui-ci étudie la question du statut de Porto Rico et le processus par lequel cette question devrait être traitée⁶.

20. Dans son rapport de décembre 2005, le Groupe de travail a déclaré que, si le statut actuel de l'île pouvait être maintenu aussi longtemps que le Congrès le souhaiterait, seules deux autres options, hormis le statut de territoire, étaient envisageables au regard de la Constitution des États-Unis, à savoir le statut d'État fédéré ou l'indépendance totale. Il a réaffirmé la position de la Cour suprême des États-Unis exprimée dans ses avis relatifs aux affaires communément appelées « affaires insulaires », qui ont été instruites durant la première partie du XX^e siècle, selon laquelle Porto Rico appartient aux États-Unis mais n'en fait pas partie. Il a proposé d'aborder la question du statut en deux étapes. Il a tout d'abord préconisé d'organiser en 2006, avec l'accord du Gouvernement fédéral, un plébiscite visant à déterminer si le peuple souhaitait que l'île conserve le statut de territoire américain soumis à la volonté du Congrès ou s'il préférerait s'engager sur une voie constitutionnellement viable afin d'acquérir un statut permanent autre que celui de territoire rattaché aux États-Unis. Le Groupe de travail a recommandé, au cas où les électeurs décideraient de changer le statut actuel, d'organiser un nouveau référendum pour leur permettre de se prononcer entre le statut d'État fédéré et celui d'État indépendant. Si, en revanche, les électeurs votaient pour le maintien du statut en vigueur, le Groupe de travail a recommandé la tenue à intervalles réguliers de plébiscites destinés à tenir le Congrès informé de la volonté populaire. Aucun plébiscite n'a été organisé en 2006.

21. Il est important de noter qu'avant même la publication du rapport de 2005 du Groupe de travail, certains se demandaient si le statut de territoire américain dont jouissait l'île ne contredisait pas les déclarations que les États-Unis avaient faites à l'ONU en 1953, à la suite de l'adoption de la Constitution de Porto Rico, tendant à ce que l'île soit retirée de la liste des territoires non autonomes. Dans leur demande officielle adressée à l'ONU, les États-Unis avaient déclaré que le Congrès avait autorisé Porto Rico à gérer comme elle l'entendait son administration interne, sous réserve seulement que la législation fédérale et la Constitution des États-Unis soient respectées.

22. Avant que la demande officielle ne soit présentée, le représentant des États-Unis auprès de l'ONU avait indiqué oralement que toute modification des relations entre Porto Rico et les États-Unis devait se faire par consentement mutuel. Malgré cette déclaration, le Ministère de la justice a conclu en 1959 que Porto Rico demeurait un territoire et restait pleinement soumis à l'autorité du Congrès en vertu de la clause territoriale de la Constitution des États-Unis. De nombreux acteurs de la sphère politique et de la société civile participant aux auditions du Comité spécial de la décolonisation sur Porto Rico sont d'avis que les consultations du peuple portoricain sur la question du statut devraient se dérouler dans le cadre du droit international, de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et des résolutions concernant Porto Rico adoptées par le Comité spécial depuis 1972.

23. La Chambre des représentants des États-Unis a rouvert le débat sur le statut politique de Porto Rico au début de 2007, deux propositions de loi visant à régler la question du statut ayant été soumises pour examen à la Sous-Commission chargée des

⁶ Voir <https://obamawhitehouse.archives.gov/administration/eop/iga/puerto-rico>.

affaires insulaires de la Commission des ressources naturelles. En mars 2007, des auditions ont eu lieu. Les propositions de loi n'ont pas été adoptées.

24. En décembre 2007, le Groupe de travail a publié son deuxième rapport sur la question du statut de l'île. Il a une nouvelle fois conclu que la Constitution des États-Unis n'offrait à Porto Rico que deux options et a rappelé les trois recommandations formulées dans son rapport de 2005.

25. Le Groupe de travail mis en place par le gouvernement du Président des États-Unis d'alors, Barack Obama, a tenu sa première réunion le 15 décembre 2009, étendant ses activités à des questions touchant au développement économique de l'île. Le 30 octobre 2009, M. Obama a signé une ordonnance visant, d'une part, à confirmer la mission originale du Groupe de travail et, d'autre part, à lui demander de formuler des conseils et des recommandations à son intention et à celle du Congrès sur des politiques favorisant l'emploi, l'éducation, la santé, les énergies propres et le développement économique des îles.

26. Le 3 mars 2010, le Groupe de travail a tenu des auditions à San Juan, dont il est ressorti qu'il devait en priorité régler la question du statut de Porto Rico. Au cours de ces auditions, la question de l'Assemblée constituante comme possible mécanisme de décision sur le futur statut politique de Porto Rico a aussi été largement débattue. Certains se sont opposés à toute modification du programme du Groupe de travail, faisant valoir qu'il était paradoxal de parler de développement économique dans un contexte colonial. Le troisième rapport du Groupe de travail, publié en mars 2011, donne un aperçu des relations entre les États-Unis et Porto Rico et de la question du statut, résume les considérations concernant la situation et le développement économique du territoire, présente des recommandations relatives à Vieques et décrit les étapes suivantes, à savoir la mise en œuvre des recommandations, l'examen des rapports présentés par ses membres sur la suite donnée par les organismes fédéraux aux recommandations figurant dans le rapport, et la tenue à Porto Rico, dans les deux années suivantes, d'au moins deux sommets consacrés à des domaines d'action précis.

27. S'agissant du statut, le Groupe de travail a recommandé essentiellement d'accélérer la procédure pour que les Portoricains puissent se prononcer sur les différentes options, de manière à prendre une décision d'ici à la fin de 2012 ou peu après cette date. Seules sont envisageables les options compatibles avec la Constitution des États-Unis, à savoir le statut d'État fédéré, l'indépendance, la libre association ou l'État libre associé (commonwealth) ayant statut de nation. Chaque option est décrite dans le rapport. Le Groupe de travail y précise que le Congrès des États-Unis statue en dernier ressort sur l'admission des États et que l'indépendance pleine et entière implique une transition, en ce qui concerne notamment la citoyenneté, que le Groupe recommande de reconnaître à tout Portoricain possédant la citoyenneté américaine au moment de l'accès à l'indépendance.

28. Le troisième rapport du Groupe de travail a suscité des réactions mitigées dont la presse portoricaine s'est fait l'écho, entre les partisans du statut d'État fédéré, les tenants de l'application du droit international à la question de Porto Rico et l'avis selon lequel la légère préférence du Groupe de travail pour les deux plébiscites favorisait l'option du statut d'État fédéré. L'argument avancé dans ce dernier cas était que, si les électeurs souhaitaient que Porto Rico continue de faire partie des États-Unis, le deuxième plébiscite créerait une division entre les partisans du statut d'État libre associé, du fait de l'option supplémentaire de la libre association.

29. Une autre observation suscitée par le rapport a été que les recommandations détaillées du Groupe de travail concernant la situation économique et sociale de Porto Rico étaient liées à la question du statut, notamment à une concertation considérée par certains comme favorisant le statut d'État fédéré puisque les

recommandations d'ordre économique avaient tendance à incorporer davantage le territoire aux États-Unis en renforçant le contrôle exercé par les organismes fédéraux dans les domaines visés, notamment l'éducation, la santé, la sécurité, le système judiciaire, les communications et l'énergie. Dans son discours sur l'état de l'Union prononcé en 2013 au cours de son second mandat, M. Obama n'a pas mentionné Porto Rico, contrairement aux attentes de certains observateurs.

30. Un plébiscite (le quatrième en cinquante ans) a été organisé à Porto Rico le 6 novembre 2012, simultanément avec l'élection du Gouverneur et les élections municipales tenues sur l'île et l'élection présidentielle aux États-Unis. Près de 80 % des électeurs y ont participé.

31. Deux questions étaient posées aux électeurs portoricains : a) Souhaitez-vous le maintien du statut territorial actuel de l'île (« Oui ou Non au statut d'État libre associé ») ? b) Quel statut politique préférez-vous entre ces trois possibilités : État fédéré, indépendance ou « État libre associé souverain » ? (cette dernière étant une variante de l'État libre associé non soutenue par le PPD) ; 970 910 électeurs (soit 54 %) ont voté « Non » à la première question, s'opposant ainsi au maintien du statut politique actuel, et 828 077 (soit 46 %) ont voté « Oui ». Parmi ceux qui se sont prononcés sur la seconde question, 834 191 (soit 61,16 %) ont choisi l'État fédéré, 454 768 (soit 33,34 %) ont choisi la libre association, et 74 895 (soit 5,49 %) l'indépendance. Certains prétendent toutefois, en s'appuyant sur ce résultat, que la victoire revient nettement au statut d'État fédéré et que les votes blancs ne doivent pas être pris en compte. Reste que 26 % des votants n'ont pas répondu à la seconde question, ce qui porte à croire qu'ils ne sont pas pour l'État fédéré. Certains affirment donc que, si l'on comptabilise les votes blancs ou votes sanction, la majorité absolue (55 %) s'oppose en réalité au statut d'État fédéré. Par conséquent, il apparaît que les Portoricains rejettent le statut actuel d'État libre associé mais ne parviennent pas à s'entendre sur un autre choix.

32. À Porto Rico, ce plébiscite a été perçu comme une possibilité d'améliorer l'avenir économique de l'île, une occasion de se débarrasser des vestiges du passé colonial ou encore un stratagème du Gouverneur (PNP) pour remporter un second mandat. À Washington, les réactions au plébiscite de 2012 ont été mitigées, les interprétations des résultats par certains membres du Congrès des États-Unis reflétant les différentes interprétations sur l'île. En avril 2013, M. Obama a indiqué que le budget américain comprenait un montant de 2,5 millions de dollars des États-Unis pour la tenue d'un nouveau plébiscite. En août, la Commission de l'énergie et des ressources naturelles du Sénat américain a tenu une audition sur le référendum. Le Président de la Commission, Ron Wyden (Démocrate, Oregon), et le membre de la Commission qui avait le plus d'ancienneté, la Représentante Lisa Murkowski (Républicaine, Alaska), sont convenus, au vu des résultats des élections, que la majorité des Portoricains n'étaient pas favorables au « statut territorial actuel ».

33. La Maison Blanche a pour sa part publié en décembre 2013 une déclaration selon laquelle les résultats étaient clairs :

Le peuple portoricain souhaitait voir réglée la question du statut, et une majorité choisissait l'État fédéré à la seconde question. Il était temps que le Congrès prenne une décision, avec la coopération du Gouvernement, afin que le peuple portoricain puisse décider de son avenir.

34. En 2013, une proposition de loi établissant la procédure à suivre en vue de l'accession de Porto Rico au statut d'État de l'Union a aussi été déposée devant la Chambre des représentants des États-Unis, mais n'a pas non plus été entérinée. En 2014, la proposition de loi sur la détermination du statut de Porto Rico a été déposée devant le Sénat des États-Unis et renvoyée le 12 février 2014 à la Commission des

ressources naturelles et de l'énergie. Cette proposition, qui aurait autorisé la Commission électorale de Porto Rico à soumettre à un vote de ratification la question de l'accession de l'île au statut d'État américain sur un pied d'égalité absolue avec les autres États, n'a pas été entérinée. En 2015, aucune proposition de loi n'a été déposée.

35. Dans son projet de budget pour l'exercice 2015, le gouvernement Obama a demandé qu'un crédit de 2,5 millions de dollars soit alloué à la Commission électorale de Porto Rico pour financer un programme d'éducation objective et impartiale des électeurs concernant les options possibles pour le futur statut politique de Porto Rico et l'organisation d'un plébiscite sur cette question. Dans l'éventualité de ce plébiscite, le Gouverneur de Porto Rico a nommé une commission chargée de définir les options qui seraient présentées au peuple portoricain à cette occasion. Néanmoins, une partie du PPD souhaitant légitimer l'actuel statut colonial territorial, la commission n'est pas parvenue à dégager de consensus et n'a donc pas soumis de rapport.

36. D'après un document présenté par l'experte Wilma Reverón Collazo, les limitations de ce projet de plébiscite, du point de vue des principes de droit relatifs à la décolonisation, ont été examinées en détail lors du séminaire régional sur la mise en œuvre des activités relatives à la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, qui s'est tenu à Quito en mai 2013.

37. En mars 2014, le Government Accountability Office des États-Unis a publié un rapport, intitulé « Puerto Rico: information on how statehood would potentially affect selected federal programs and revenue sources ».

38. Au cours d'une audience tenue le 13 janvier 2016 dans le cadre de l'affaire *Puerto Rico c. Sánchez Valle* relative à la source d'autorité de la législation en vigueur à Porto Rico portée devant la Cour suprême des États-Unis, la question de savoir s'il revenait au Congrès américain de déterminer quelles étaient les affaires qui pouvaient être poursuivies par les tribunaux portoricains a été soulevée. En sa qualité d'*amicus curiae* lors de l'audience, Nicole A. Saharsky, assistante du Procureur général du Ministère américain de la justice, n'a pas repris l'argumentation précédemment utilisée par les États-Unis devant l'ONU, à savoir que Porto Rico avait obtenu son autonomie en 1952. À l'audience, Stephen Breyer, juge de la Cour suprême, a relevé que toute opinion émise par la Cour concernant la souveraineté de Porto Rico aurait d'immenses répercussions et que les États-Unis avaient déclaré à l'ONU que Porto Rico n'était pas une colonie. M^{me} Saharsky a répondu que, pour l'heure, Porto Rico était un territoire des États-Unis et n'était donc pas un État souverain au titre du principe de la chose jugée. L'autorité du Congrès des États-Unis sur la législation en vigueur à Porto Rico a été réaffirmée le 30 juin 2016 avec l'adoption par le Congrès de la loi PROMESA (*Puerto Rico Oversight, Management, and Economic Stability Act*) portant création d'un Conseil de supervision et de gestion des affaires financières de Porto Rico. Conformément aux dispositions de la loi PROMESA, ce conseil, dont les décisions priment sur les lois promulguées par l'Assemblée législative portoricaine, a été constitué dans le dessein de veiller à ce que l'île rééquilibre son budget et ait accès au marché des capitaux pendant quatre années consécutives au moins, après quoi le Conseil pourrait cesser d'assumer ce mandat. À la date de l'établissement du présent rapport, Porto Rico n'a pas accès au marché des obligations municipales en raison de sa cote de crédit.

39. Tout comme après la publication du rapport du Groupe de travail du Président sur le statut de Porto Rico de 2005, certains se sont à nouveau demandé si le statut de territoire américain dont jouissait l'île ne contredisait pas les déclarations que les États-Unis avaient faites à l'ONU en 1953, en particulier après que de tels avis avaient été donnés par les organes exécutif, judiciaire et législatif des États-Unis – le pouvoir exécutif par l'intermédiaire des déclarations de M^{me} Saharsky devant la Cour suprême

dans l'affaire *Sánchez Valle*, le pouvoir judiciaire par l'intermédiaire de la décision rendue par la Cour suprême le 9 juin 2016 dans cette même affaire, selon laquelle le principe de la chose jugée interdisait à Porto Rico et aux États-Unis de poursuivre l'un après l'autre une personne donnée pour le même motif et en vertu de lois pénales équivalentes (voir par. 38 ci-dessus) et le pouvoir législatif par l'intermédiaire de la loi PROMESA et de la création du Conseil de supervision et de gestion des affaires financières.

III. Faits nouveaux récents

40. Le 11 juin 2017, un nouveau plébiscite a été organisé à Porto Rico. Les médias de Porto Rico et des États-Unis, dont *El Nuevo Día*, le quotidien le plus lu à Porto Rico, le *New York Times* et le *Wall Street Journal*, ont fait état du plébiscite en indiquant qu'il avait été largement boycotté, par 77 % des deux millions d'électeurs valablement inscrits, ce qui l'a rendu illégitime. Le PPD et les groupes appuyant la libre association et l'indépendance se sont abstenus de participer au plébiscite, qui a reçu le soutien de 97 % de votants favorables à l'option du statut d'État fédéré. Des organes de presse internationaux tels que la BBC et *El País* ont également souligné le faible taux de participation au plébiscite.

41. La majorité des pétitionnaires ayant pris la parole devant le Comité spécial à ses 5^e et 6^e séances, tenues le 19 juin 2017 et consacrées à Porto Rico, ont mis en question la légitimité du plébiscite ; nombre d'entre eux ont demandé la mise en place d'une assemblée constituante sur le statut et plusieurs ont demandé une loi relative au transfert à Porto Rico du pouvoir du Congrès des États-Unis sur toutes les décisions relatives à Porto Rico (voir [A/AC.109/2017/SR.5](#) et [A/AC.109/2017/SR.6](#)).

42. Les options proposées aux électeurs dans le cadre du plébiscite étaient : a) le statut d'État fédéré, b) l'indépendance et la libre association et c) le statut territorial actuel, option ajoutée à la demande du Ministère américain de la justice. La légitimité de l'exercice faisait l'objet de contestations bien avant le 11 juin 2017. L'introduction dans le plébiscite de l'option du maintien du statut colonial territorial actuel a été imposée par le Ministère américain de la justice.

43. La tendance générale à Porto Rico est le rejet de l'actuel statut colonial comme il ressort des auditions du Comité spécial sur Porto Rico où, en 2016, l'ensemble de la classe politique s'est présenté devant le Comité pour rejeter le statut territorial de Porto Rico en vertu de la clause territoriale de la Constitution des États-Unis.

44. Les deux seules options initialement prévues dans le cadre du plébiscite du 11 juin 2017 étaient, d'une part, le statut d'État fédéré et, d'autre part, l'indépendance et la libre association. L'allocation de la somme de 2,5 millions de dollars par les États-Unis pour le plébiscite était soumise à la condition que le Ministère américain de la justice ait le dernier mot sur les options de statut à présenter. Après que le Gouvernement colonial de Porto Rico a changé le scrutin pour tenir compte des exigences du Ministère américain de la justice, celui-ci est resté évasif en ce qui concernait les résultats.

45. Un nouveau plébiscite a été tenu le 3 novembre 2020, jour des élections. Les électeurs portoricains devaient déclarer s'ils voulaient ou non que l'île devienne le cinquante et unième État des États-Unis. À l'issue du vote, 52,34 % des électeurs se sont prononcés en faveur du statut d'État fédéré et 47,66 % ont voté contre⁷. Ces résultats ne sont pas contraignants puisque le Ministère américain de la justice a refusé de valider le bulletin de vote, arguant qu'il laissait entendre, à tort, qu'une

⁷ Voir <https://ww2.ceepur.org/Home/EventosElectoraes>.

victoire du « Oui » entraînerait l'accession immédiate de Porto Rico au statut d'État de l'Union. Donald Trump, alors Président des États-Unis, n'a pas commenté les résultats. En revanche, le chef de la majorité républicaine au Sénat américain, Mitch McConnell, a clairement exprimé son opposition à l'accession de Porto Rico au statut d'État de l'Union, tandis que Charles Schumer, chef de la minorité démocrate au Sénat, a déclaré le 20 décembre 2020 que les avis concernant l'acquisition par l'île du statut d'État fédéré étaient partagés et qu'une demande en ce sens ne pourrait bénéficier d'un soutien plus large au Congrès qu'à condition qu'un consensus fort se dégage, selon des propos rapportés le jour même par le journal *El Nuevo Día*.

46. Les résolutions de l'Assemblée générale relatives à Porto Rico adoptées depuis 1972 ont maintenu l'applicabilité de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960) à la question de Porto Rico. Toutefois, la récente nomination d'un conseil américain de supervision et de gestion des affaires financières chargé de superviser le paiement de la dette publique de Porto Rico, qui s'élève à 70 milliards de dollars, cet organe étant un échelon au-dessus du Gouvernement élu de Porto Rico, montre un renforcement du contrôle colonial sur Porto Rico.

47. Le montant de 4,9 milliards de dollars que le Congrès des États-Unis proposait d'allouer à Porto Rico après le passage de l'ouragan Maria en septembre 2017 aurait tout juste permis de couvrir le paiement des salaires jusqu'à fin décembre 2017.

48. Porto Rico a bénéficié d'une dérogation aux lois maritimes américaines pendant 10 jours seulement à la suite d'une demande émanant du Gouverneur. Ces lois maritimes exigent que les navires accostant aux ports de Porto Rico battent pavillon américain et que leur équipage soit américain lorsqu'ils viennent de ports américains. Étant donné qu'utiliser un navire battant pavillon américain constitue le mode d'expédition le plus coûteux, ces lois ont pour effet d'augmenter le prix des biens de consommation, y compris les denrées alimentaires, destinés à Porto Rico. Les pays tiers – y compris les Caraïbes – qui ont offert leur aide à Porto Rico n'avaient pas accès aux eaux de l'île en raison de ces lois.

49. Les reportages approfondis des médias à Porto Rico, aux États-Unis et à l'échelle internationale ont montré le mécontentement du peuple portoricain, tel que l'a exprimé la maire de San Juan, Carmen Yulín Cruz Soto, qui a évoqué le traitement inégal réservé à Porto Rico en matière de secours d'urgence par rapport à l'aide que le Gouvernement américain apportait à d'autres zones sinistrées, notamment au Texas et en Floride.

50. Le 30 octobre 2017, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié un communiqué de presse intitulé « Puerto Rico: human rights concerns mount in absence of adequate emergency response »⁸ dans lequel il a constaté que l'ouragan avait aggravé la situation difficile dans laquelle se trouvait l'île à cause de la dette et des mesures d'austérité, et a rapporté les inquiétudes émises par des groupes d'experts des droits humains des Nations Unies au sujet de la situation humanitaire à Porto Rico au lendemain du passage de l'ouragan Maria.

A. Évolution de la situation politique

51. Comme indiqué dans les rapports précédents, hormis les questions de politique générale, trois questions bien précises relatives au statut politique de Porto Rico et à ses relations avec les États-Unis ont été soulevées au cours des réunions du Comité

⁸ Disponible (en anglais et en espagnol) à l'adresse suivante : www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22326&LangID=E.

spécial ces dernières années, à savoir : a) la présence militaire des États-Unis à Porto Rico, notamment les activités militaires menées sur l'île de Vieques ; b) l'emprisonnement aux États-Unis de Portoricains indépendantistes, accusés d'atteinte à la sûreté de l'État et de détention d'armes ; c) l'application de la peine capitale à des Portoricains reconnus coupables d'un crime fédéral. Depuis quelques années, les persécutions politiques seraient de plus en plus nombreuses.

52. Dans un rapport, le Ministre américain de la justice a par ailleurs souligné que Porto Rico devançait tous les districts des États-Unis au regard du nombre de condamnations pour corruption prononcées en 2011 (130). Il a été révélé, en avril 2013, que le gouvernement Obama avait alloué 95 millions de dollars au titre de la mise en place d'installations destinées au Federal Bureau of Investigation à Porto Rico. La corruption au sein du Gouvernement portoricain reste un problème majeur.

53. La question des Portoricains accusés d'avoir porté atteinte à la sûreté de l'État et de détenir des armes et emprisonnés aux États-Unis – à l'instar d'Oscar López Rivera, qui a passé près de 36 ans en prison avant d'être libéré en 2017 –, a été traitée dans les rapports précédents. Un certain nombre d'organisations portoricaines et de responsables politiques et associatifs portoricains font valoir depuis des années qu'il s'agit essentiellement de prisonniers politiques condamnés à des peines trop lourdes. En août 1999, M. Clinton a proposé d'accorder la liberté à ces prisonniers, à condition qu'ils renoncent solennellement à la violence. Sur les 15 détenus concernés, 11 ont accepté et d'autres ont conclu un marché aux termes duquel ils seraient libérés au bout de cinq ans. En 2002, deux de ces détenus ont été libérés mais l'un d'entre eux, Antonio Camacho Negrón, a été de nouveau arrêté en août 2006 par le Federal Bureau of Investigation. Les deux détenus restants étaient Carlos Alberto Torres, qui a été mis en liberté conditionnelle en juillet 2010, et M. López Rivera (80 ans), qui s'est vu refuser la liberté conditionnelle le 18 février 2011 et est resté incarcéré dans une prison fédérale de haute sécurité à Terre Haute (Indiana). L'appel qu'il a formé a été rejeté. La campagne en faveur de la libération de M. López Rivera s'est poursuivie jusqu'à ce que le Président sortant des États-Unis, M. Obama, décide de commuer sa peine le 17 janvier 2017. L'ordonnance prévoyait une période d'attente de 120 jours jusqu'à sa libération, qui a expiré le 17 mai 2017, date à laquelle il avait purgé 2 jours de moins que 36 ans de sa peine totale de 70 ans. Il compterait parmi les prisonniers politiques ayant connu la plus longue incarcération de l'histoire portoricaine et mondiale. Depuis l'expiration du délai de 120 jours, lorsque toutes les restrictions à ses déplacements ont été levées, M. López Rivera s'est pleinement réinséré dans la vie civile à Porto Rico. Il a également effectué de nombreux déplacements, y compris à New York en juin 2017 afin d'intervenir lors de l'audience annuelle sur Porto Rico du Comité spécial, lequel avait à maintes reprises, dans ses résolutions, demandé sa libération.

54. Avelino González Claudio, arrêté en mars 2008, a été libéré le 6 décembre 2012. Son frère, Norberto González Claudio, arrêté le 10 mai 2011, a été condamné par la justice américaine à cinq ans de prison. Il a été libéré après avoir purgé sa peine.

55. D'après des informations publiées dans les médias portoricains, et comme en témoignent les résolutions relatives à Porto Rico adoptées récemment par le Comité spécial, un fort consensus règne parmi les Portoricains en faveur de la libération des personnes emprisonnées dans des affaires liées à la lutte pour l'indépendance.

56. Lolita Lebrón, qui a été incarcérée aux États-Unis de 1954 à 1979 pour s'être livrée à des actes indépendantistes, est décédée le 1^{er} août 2011.

57. La question de la condamnation à mort de Portoricains reconnus coupables de crimes, alors que la peine de mort a été abolie à Porto Rico en 1929 et que son abolition a été confirmée par la Constitution de 1952, a été traitée dans les précédents

rapports. Lors des réunions annuelles du Comité spécial sur Porto Rico, des pétitionnaires portoricains, notamment des représentants de la Coalition portoricaine contre la peine de mort, expriment régulièrement leur opposition à la peine de mort.

58. Le 16 mars 2015, des représentants d'organisations portoricaines ont fait des déclarations concernant la situation des droits humains à Porto Rico devant les sept membres de la Commission interaméricaine des droits de l'homme au début de sa 154^e session. Ils ont débattu de la question de la discrimination à Porto Rico, notamment à l'égard des femmes, des enfants handicapés et des immigrants, ainsi que des efforts déployés par le Gouvernement américain pour imposer la peine de mort à Porto Rico, en violation de la Constitution portoricaine. Le représentant des États-Unis à l'Organisation des États américains a demandé que le Gouvernement portoricain soit représenté par son secrétaire d'État, César Miranda. Dans son intervention, le Ministre portoricain de la justice a réclaté la libération du prisonnier politique M. López Rivera, tandis que le Secrétaire d'État a déclaré que la question de Porto Rico devrait faire l'objet de rapports de la part de la Commission.

59. Un nouveau plébiscite a été tenu le 5 novembre 2024, jour des élections. Les options proposées aux électeurs dans le cadre du plébiscite étaient : a) le statut d'État fédéré, b) l'indépendance et c) et la libre association. Les résultats annoncés le soir des élections étaient les suivants : 56,82 % en faveur de l'accession au statut d'État fédéré, 30,85 % en faveur de l'indépendance et 12,33 % en faveur de la libre association⁹. Les résultats ont ultérieurement été changés par la Commission électorale de Porto Rico car une « erreur » dans le fonctionnement de l'urne électronique avait interverti les votes en faveur de l'indépendance et ceux en faveur de la libre association. La Commission a certifié que les résultats définitifs étaient les suivants : 58,61 % en faveur de l'accession au statut d'État fédéré, 29,57 % en faveur de la libre association et 11,82 % en faveur de l'indépendance. Le PIP et le PVC avaient cependant demandé aux électeurs de voter blanc pour le plébiscite et, au total, 165 521 votes blancs ont été dénombrés. En prenant en considération l'ensemble des voix exprimées, y compris les votes blancs, la majorité des votants n'étaient pas favorables à l'accession au statut d'État fédéré.

60. Les résultats de la course au poste de gouverneur(e) ont été un des faits nouveaux les plus importants sur le plan politique lors des élections du 5 novembre 2024. Pour la première fois depuis 1968, lorsque le PPD et le PNP ont échangé la première et la deuxième place, le PIP et le candidat du MVC, Juan Dalmau, ont obtenu suffisamment de voix pour devenir la deuxième force politique à Porto Rico. La candidate du PNP au poste de gouverneur(e), Jenniffer Gonzalez-Colón, a obtenu 41,26 % des voix, le candidat du PIP, Juan Dalmau, 30,77 % des voix et le candidat du PPD, Jesús Manuel Ortiz González, 21,47 % des voix.

B. Évolution de la situation militaire

61. En raison de la situation d'urgence qui a résulté du passage de l'ouragan Maria sur Porto Rico en septembre 2017, 1 300 éléments en activité de la Garde nationale de l'armée américaine ont dans un premier temps été mobilisés. Le 30 septembre, ils étaient 4 600, issus de toutes les branches des forces armées des États-Unis. Au 12 octobre, ce nombre était estimé à 12 000. Roosevelt Roads, site de la base navale fermée, a servi de base d'opération à l'armée pour l'acheminement de l'aide.

62. L'année 2013 a marqué le dixième anniversaire de la cessation des tirs de missiles réels et la fermeture des champs de tir utilisés par les États-Unis à des fins militaires. Comme indiqué dans les précédents rapports, Porto Rico a occupé pendant

⁹ Voir <https://ww2.ceepur.org/Home/EventosElectoraes>.

de nombreuses années une position stratégique militaire importante dans le cadre du Commandement de la région militaire Sud des forces navales des États-Unis. Outre ses autres opérations militaires à Porto Rico, la marine américaine a opéré de 1941 à mai 2003 dans l'île de Vieques, qui compte à peine 10 000 habitants et est située à 13 kilomètres de la côte est de Porto Rico.

63. Les habitants de Vieques continuent de réclamer le règlement de quatre questions connexes : a) le nettoyage et la dépollution de l'environnement ; b) la restitution aux Portoricains des terres utilisées par la marine américaine, qui sont actuellement sous la juridiction du Service de la protection de la faune et de la flore sauvages du Département de l'intérieur des États-Unis ; c) le développement durable et la crise de santé publique ; d) l'avenir de l'ancienne base navale américaine de Roosevelt Roads sur l'île principale de Porto Rico.

64. Le territoire de l'île de Vieques a été découpé en plusieurs secteurs aux fins des opérations de nettoyage. Un secteur de la partie orientale de l'île a été transféré au Service de la protection de la faune et de la flore sauvages du Département de l'intérieur des États-Unis afin d'être intégré à la réserve naturelle nationale de Vieques. La marine américaine utilisait environ 5 900 hectares dans la partie orientale de Vieques pour des exercices amphibies et des entraînements au tir air-sol. L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) a indiqué que le TNT, le napalm, l'uranium appauvri, le mercure, le plomb et d'autres agents chimiques faisaient partie des substances dangereuses associées aux engins explosifs qui pouvaient se trouver à Vieques.

65. En février 2005, le secteur de Vieques faisant partie de la zone proposée pour l'entraînement au tir de la flotte atlantique a été ajouté à la Liste des priorités nationales de l'EPA, qui recense les sites renfermant les déchets les plus dangereux des États-Unis.

66. En mars 2008, un accord fédéral interministériel a été signé entre l'EPA, le Département américain de la marine, le Département américain de l'intérieur et l'État libre associé de Porto Rico aux fins du nettoyage de secteurs de Vieques et des eaux environnantes. Aux termes de cet accord, l'impact environnemental des activités qui ont été menées par le passé ou sont encore menées à Vieques et dans les eaux environnantes doit faire l'objet d'une évaluation détaillée et des mesures appropriées doivent être prises pour protéger les habitants de l'île et l'environnement.

67. L'île de Culebra, à 15 kilomètres environ au nord de Vieques, faisait elle aussi partie des sites d'entraînement de la marine américaine. Bien que les activités militaires y aient pris fin en 1975 pour des raisons de sécurité publique, le nettoyage a été lent du fait, notamment, des problèmes juridiques que posait l'utilisation de fonds fédéraux à cet effet.

68. Quelque 7 000 habitants de Vieques ont engagé une action collective pour réclamer des dommages-intérêts s'élevant à plusieurs milliards de dollars pour atteinte à la santé et dégâts matériels dans le cadre de la plainte collective *Sánchez et al. c. États-Unis*. Ils accusaient la marine américaine de négligence pour avoir exposé pendant plus de cinquante ans les 10 000 habitants de l'île à des niveaux dangereux de toxines à l'origine d'un taux de cancer qui était 30 fois plus élevé à Vieques qu'ailleurs à Porto Rico, et d'autres conséquences à long terme. Les plaignants n'ont pas obtenu gain de cause.

69. L'EPA a indiqué dans un autre rapport, au sujet des données scientifiques relatives aux problèmes de santé à Vieques, que des doutes majeurs subsistaient et qu'il était difficile d'interpréter les données en raison de l'insuffisance des analyses menées. Elle maintenait que les niveaux importants de certaines substances chimiques détectés dans l'organisme des habitants pourraient avoir d'autres causes que l'activité

militaire. Elle proposait que des représentants des États-Unis collaborent avec le Gouvernement portoricain en vue d'obtenir de nouveaux échantillons et de suivre l'évolution des problèmes de santé qui se posaient à Vieques.

70. D'après le Bureau du Commissaire résident, en mars 2014, un groupe bipartite de 17 membres du Congrès des États-Unis a adressé une lettre au Ministre américain de la défense, demandant instamment que son ministère s'acquitte de ses responsabilités s'agissant du nettoyage des îles de Vieques et de Culebra.

71. Le 10 décembre 2014, le Commissaire résident a annoncé que, dans le cadre d'un projet de loi détaillé visant à assurer au Gouvernement fédéral les financements nécessaires jusqu'à la fin de l'exercice 2015, le Congrès des États-Unis avait ouvert des crédits d'un montant de 17 millions de dollars et de 1,4 million de dollars aux fins des opérations de nettoyage des îles de Vieques et de Culebra, respectivement. Dans le rapport accompagnant le projet de loi, le Ministère de la défense a également été enjoint de prendre un certain nombre de mesures visant à améliorer les opérations de nettoyage sur les deux îles.

72. Les États-Unis ont augmenté leur présence militaire à Porto Rico, dans leurs centres des transmissions d'Aguadilla et de Fort Buchanan. L'intention du Pentagone est de faciliter la formation et la mobilisation des militaires et de les placer sous une chaîne de commandement unique, basée à Porto Rico¹⁰. Ce renforcement de l'activité militaire à Porto Rico s'inscrit dans le cadre du plan d'intervention militaire visant la République bolivarienne du Venezuela. Une fois de plus, Porto Rico sert de base pour commettre des agressions sur d'autres territoires, en violation de la résolution 57/140 de l'Assemblée générale. Le 7 décembre 2021, *El Nuevo Día* a rapporté que la Chambre des représentants des États-Unis avait approuvé un investissement militaire de 100 millions de dollars à Porto Rico, dont 84 millions destinés à la construction d'une nouvelle école sur l'ancienne base de l'armée de l'air américaine de Ramey à Aguadilla, 12 millions pour un projet énergétique sur la base de l'armée américaine de Fort Allen à Juana Díaz et 14 millions pour un projet de logement à Fort Buchanan¹¹. Le 23 janvier 2023, *Inter News Service* a indiqué que le Centre de la réserve de l'armée américaine d'Aguadilla avait été inauguré. La compagnie Bravo du 35^e bataillon expéditionnaire de transmissions, composée de 140 soldats placés sous le commandement du capitaine José L. Morales Vázquez, occuperait les installations. Fidèles à leur devise « More than the Best » (« Plus que les meilleurs »), ils avaient été détachés à l'étranger pour appuyer les opérations militaires en Iraq et au Koweït¹².

C. Évolution de la situation économique

73. L'ouragan Maria a fortement paralysé l'économie portoricaine en raison des dégâts causés aux infrastructures et, en particulier, du fait des retards accusés dans la reconstruction du réseau électrique, qui devrait durer bien plus longtemps que prévu et se poursuivre en 2018, faute de matériaux et de fournitures de construction. L'accélération de la migration de masse et le ralentissement de la croissance démographique depuis 2014 ont de profondes répercussions sur la situation économique actuelle et le développement économique futur. Les mesures d'austérité prises dans les domaines de l'éducation et de la recherche et du développement

¹⁰ Ronald Ávila-Claudio, « Reserva del ejército conforma el Comando Geográfico del Caribe », *Metro* (9 décembre 2018).

¹¹ José A. Delgado, « Cámara baja aprueba una asignación de más de \$100 millones para nuevas construcciones militares en Puerto Rico », *El Nuevo Día* (7 décembre 2021).

¹² « Inauguran Centro de la Reserva del Ejército en Aguadilla con una inversión federal de \$18.7 millones », *El Sol* (23 janvier 2023).

scientifiques, notamment à l'Université de Porto Rico, assombrissent davantage les perspectives de développement économique.

74. D'après de nombreux économistes cités par les médias portoricains, notamment *El Nuevo Día*, *Primera Hora*, *El Vocero* et *Claridad*, la réforme fiscale qui venait d'être approuvée par les États-Unis devrait faire perdre à Porto Rico jusqu'à 70 000 emplois dans le secteur manufacturier, étant donné que serait imposée une taxe de 12,5 % sur les marchandises exportées vers les États-Unis par les fabricants américains faisant affaire à Porto Rico, du fait qu'ils entrent dans la catégorie des entreprises sous contrôle étranger à laquelle l'impôt s'appliquerait.

75. Depuis 2006, l'économie portoricaine est en récession. L'indice de l'activité économique élaboré en novembre 2015 par la Banque gouvernementale de développement de Porto Rico a baissé de 0,8 % au cours de l'exercice 2021 (période allant de juillet à juin) puis augmenté de 4,5 % au cours de l'exercice 2022. Son taux de croissance a atteint 2,6 % pour les trois premiers trimestres de 2022 (de janvier à septembre)¹³. En novembre 2016, la Banque a indiqué que la population active de Porto Rico s'établissait à 973 600 personnes en octobre 2016, un chiffre en baisse de 1,4 % par rapport à octobre 2015. Le taux de chômage se situait en moyenne à 13,0 % en 2015. La population active totale de Porto Rico se chiffrait à 1 136 398 personnes en 2021, selon la base des Indicateurs du développement dans le monde établie par la Banque mondiale à partir de données issues de sources officiellement reconnues¹⁴.

76. En février 2015, l'agence de notation Standard & Poor's a abaissé de trois niveaux la note relative à l'endettement des collectivités locales de Porto Rico, la faisant passer de BB à B, du fait de la décision d'un juge d'invalider le plan de restructuration de la dette de Porto Rico, qui risquait donc de ne plus être en mesure de rembourser ses dettes.

77. En février 2015 également, un juge fédéral des États-Unis a déclaré que la loi portoricaine relative au recouvrement des créances des entreprises publiques (adoptée en juin 2014) était anticonstitutionnelle.

78. La politique de privatisation des entreprises publiques ou de leurs composantes à titre de mesure de développement économique a suscité un vif mécontentement. En dépit d'une vague de protestations contre la proposition de privatisation de l'aéroport international Luis Muñoz Marín de Porto Rico, la Federal Aviation Administration a approuvé le contrat avec Aerostar Airport Holdings, et le projet de privatiser l'Electrical Power Authority a été annoncé à la mi-janvier 2018. En juin 2021, Luma Energy, une entreprise privée, a repris les activités de transmission et de distribution de la compagnie d'électricité de l'île, dans le cadre d'un contrat de 15 ans¹⁵. Le 23 janvier 2023, Porto Rico a privatisé sa production d'électricité et choisi Genera PR pour prendre le contrôle de l'exploitation et de la maintenance de ses unités de production d'électricité situées aux États-Unis, aux termes d'un contrat annuel initial de 22,5 millions de dollars¹⁶.

79. Dans le cadre des mesures d'austérité prises pour réduire le déficit budgétaire de 3,2 milliards de dollars à l'époque et remédier au problème des emplois pléthoriques dans le secteur public, le Gouvernement portoricain a licencié plus de 20 000 fonctionnaires depuis 2009.

¹³ Voir <https://www.bde.pr.gov/BDE/PREDDOCS/EDB-EAI.pdf>.

¹⁴ Voir <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>.

¹⁵ Danica Coto, « Puerto Rico to privatize power generation amid outages », AP News (15 janvier 2023).

¹⁶ Danica Coto (Associated Press), « Puerto Rico selecciona empresa para privatización eléctrica », *The San Diego Union Tribune* (25 janvier 2023).

80. La croissance économique stagnait depuis 2006, année précédant la crise financière aux États-Unis. En 2014, seule la Grèce, avec une chute de 28 % de son produit intérieur brut (PIB), avait connu une contraction de l'économie plus forte. Porto Rico avait subi une perte cumulée de 14 % de son PIB¹⁷. Porto Rico n'a pas de politique monétaire ni de politique de taux de change autonomes, principale raison pour laquelle sa crise a été comparée à celle de la Grèce. En raison de la dégradation de ses finances publiques, Porto Rico ne peut pas non plus entreprendre une politique budgétaire anticyclique. Enfin, du fait de son statut politique subalterne, Porto Rico est assujettie aux décisions du Congrès des États-Unis et des tribunaux fédéraux, sans qu'elle ait vraiment voix au chapitre.

81. Une dette publique totale de 167,846 milliards de dollars, comprenant la dette générale et résultant d'une décennie de croissance négative, ainsi que l'adoption de mesures d'austérité et la suppression des droits du travail et des avantages sociaux imposées par le Conseil de supervision et de gestion des affaires financières avaient déjà plongé Porto Rico dans la tourmente avant qu'elle soit frappée, en septembre 2017, par deux ouragans de catégorie 4 à 5.

82. Selon le coefficient de Gini, Porto Rico est aujourd'hui le troisième pays le plus inégalitaire parmi les 101 qui ont publié leurs données économiques et sociales entre 2013 et 2017. En 2013, avant même la survenue des ouragans Irma et Maria, Porto Rico était au nombre des cinq pays, avec l'Afrique du Sud, le Honduras, la Namibie et la Zambie, où les inégalités de revenus étaient les plus importantes.

83. À la suite des ouragans Irma et Maria, le taux de pauvreté à Porto Rico est passé de 45 % à 60 %. Les indicateurs de développement des jeunes révèlent que 58 % des 60 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont des mineurs et des adolescents. La marginalité qui frappe les jeunes n'a fait que croître après la fermeture d'environ 400 établissements scolaires, 50 % des enfants et des jeunes ayant abandonné l'école. En outre, le taux de criminalité a augmenté, atteignant 21 meurtres pour 100 000 habitants, quelque 1 600 points de vente de drogue illégaux étant par ailleurs dénombrés et une augmentation des crimes contre les biens constatée. Une des principales préoccupations des Portoricains est l'insécurité, tandis que le chômage touche particulièrement les jeunes.

84. Les indicateurs ci-dessus permettent d'expliquer le phénomène de migration de Porto Rico vers les États-Unis. Les résultats de l'enquête sur les collectivités de Porto Rico menée par le United States Census Bureau indiquent que 97 000 personnes ont émigré en 2017¹⁸. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer avec certitude le nombre de personnes qui sont retournées à Porto Rico, ni le nombre d'habitants que compte l'île. Selon les estimations, la population présente serait de 3,2 millions d'habitants.

85. Les indicateurs économiques de Porto Rico expliquent les carences sociales. Selon l'enquête sur les collectivités de Porto Rico, environ 300 000 travailleurs gagnent 8,50 dollars de l'heure (le salaire minimum local) et la plupart d'entre eux sont des jeunes, des femmes, des personnes âgées et des personnes peu instruites. Les moyens financiers de ces travailleurs ont encore été amoindris par la réduction des services publics consécutive aux mesures d'austérité budgétaires imposées par le Conseil de supervision et de gestion des affaires financières. Dans de nombreux cas, le Gouvernement a encouragé l'adoption de ces mesures, notamment celles visant à diminuer les avantages sociaux des fonctionnaires.

¹⁷ Division de l'analyse économique de la Banque gouvernementale de développement de Porto Rico (décembre 2014).

¹⁸ « Unas 97,000 personas emigraron de Puerto Rico a Estados Unidos en 2017 », *El Nuevo Día* (13 septembre 2018).

86. En 2023, Puerto Rico a connu une légère croissance économique de 0,7 %. Son produit intérieur brut était de 81,6 milliards de dollars pour l'exercice 2023, un montant en hausse de 3,9 % par rapport à l'exercice 2022¹⁹.

87. Dans le cadre du plan de restructuration de la dette publique d'un montant de 72 milliards de dollars décidé par la Cour de district des États-Unis pour le district de Porto Rico au cours de la procédure de faillite de PROMESA au titre du Chapitre III, les créanciers seront payés par l'entité dénommée « Corporación del Fondo de Interés Apremiante » (COFINA), à hauteur de 17,637 milliards de dollars, imposant à Porto Rico le paiement de quelque 33 milliards de dollars au cours des 40 prochaines années, ce qui représente 93 cents par dollar de dette en dépit du fait que ladite dette a été contractée pour environ 50 cents par dollar, et aura une incidence négative sur Porto Rico pour les 40 prochaines années.

88. La situation économique alarmante a été aggravée par la crise créée par les séismes qui ont touché la zone sud-ouest de Porto Rico, dans les villes de Ponce, Guánica, Guayanilla, Peñuelas et Utuado. Le 7 janvier 2020, Porto Rico a été frappée par un tremblement de terre d'une magnitude de 6,4 suivi, dans la même matinée, d'un second de magnitude 6. À ces séismes ont succédé, tous les jours, des répliques. À la suite de la destruction de leur foyer, 3 000 familles ont été déplacées. Dans la seule ville de Yauco, 3 500 habitations ont été endommagées, soit 22 % du parc résidentiel de la ville. La séquence sismique de 2019-2020 dans le sud de Porto Rico a entraîné la mort de quatre personnes et des pertes économiques estimées à 3,1 milliards de dollars²⁰. L'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a coûté à Porto Rico 800 millions de dollars au cours de l'exercice 2020 et 5,8 milliards de dollars au cours de l'exercice 2021, soit 6,6 milliards de dollars au total²¹.

D. Évolution de la situation régionale

89. Dans la déclaration adoptée au cinquième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Punta Cana (République dominicaine) le 25 janvier 2017, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé le caractère latino-américain et caribéen de Porto Rico et, en prenant note des décisions prises par le Comité spécial concernant Porto Rico, ont confirmé que cette question intéressait la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Ils ont à cet égard salué l'amnistie récemment accordée par les États-Unis au chef de file indépendantiste, M. López Rivera. Les pays membres de la Communauté se sont engagés à continuer de s'employer, dans le cadre défini par le droit international et en particulier au titre de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, à faire en sorte que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes soit libérée du colonialisme et qu'il n'y ait plus aucune colonie sur ce territoire.

90. Dans une déclaration spéciale sur la question de Porto Rico, les chefs d'État et de gouvernement des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui étaient réunis au Mexique le 18 septembre 2021 à l'occasion du sixième Sommet des chefs d'État et

¹⁹ Conseil de planification du Gouvernement portoricain, « Resumen de Puerto Rico », rapport économique mensuel, avril 2024, vol. IV, n° 4. Disponible à l'adresse suivante : <https://jp.pr.gov/wp-content/uploads/2024/07/REPR-IV-4-2024-Revisada.pdf>.

²⁰ Lei Sun, Paul Mann and Hippolyte, Jean-Claude, « Puerto Rico's 2019-2020 earthquake swarm: conjugate strike-slip and normal faults within an upper-crustal intra-plate setting », Union américaine de géophysique, réunion d'automne, décembre 2020.

²¹ Agence fiscale et autorité financière consultative de Porto Rico, « El impacto económico de COVID-19 en Puerto Rico ronda los \$6,600 millones ». Disponible à l'adresse suivante : www.aafaf.pr.gov/aafafinthenews/el-impacto-economico-de-covid-19-en-puerto-rico-ronda-los-6-600-millones.

de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont réaffirmé le caractère latino-américain et caribéen de Porto Rico et salué l'action menée par le Comité spécial et les résolutions qu'il avait adoptées sur la situation à Porto Rico, dont la plus récente datait du 18 juin 2021. Ils ont rappelé qu'il s'agissait d'une question de grand intérêt pour la Communauté et se sont engagés à poursuivre leurs efforts, dans le cadre défini par le droit international et en particulier au titre de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, pour mettre fin rapidement et sans conditions préalables au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

91. Dans la Déclaration finale qu'ils ont adoptée à La Havane le 14 décembre 2014, les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP) ont affirmé le caractère latino-américain et caribéen de Porto Rico et souligné que la question de sa pleine indépendance et de sa décolonisation présentait un grand intérêt pour les pays membres de l'ALBA-TCP. Dans le document final adopté par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés lorsqu'ils se sont réunis à Kampala les 19 et 20 janvier 2024, le Mouvement a réaffirmé le droit du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance, tel qu'établi par la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960, et a exprimé son soutien indéfectible aux résolutions sur Porto Rico adoptées par le Comité spécial et appelé à leur mise en œuvre immédiate. Les chefs d'État et de gouvernement ont également : a) appelé le gouvernement des États-Unis à assumer sa responsabilité d'accélérer un processus qui permettra au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance ; b) noté avec préoccupation que le statut actuel de subordination politique dans lequel se trouve le peuple portoricain l'empêche de prendre des décisions souveraines en ce qui concerne ses graves problèmes économiques et sociaux, y compris la crise fiscale actuelle, l'insolvabilité de l'administration de Porto Rico et la nécessité de restructurer la dette publique, et en ce qui concerne la crise humanitaire due aux ouragans Irma et Maria.

IV. Mesures précédemment prises par l'ONU

A. Généralités

92. La position des États-Unis quant au statut de Porto Rico et à la compétence des organes des Nations Unies pour l'examiner, en s'appuyant sur la résolution 748 (VIII), par laquelle l'Assemblée générale les a déchargés des obligations que leur imposait le Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, n'a pas varié depuis 1953. Les États-Unis maintiennent que Porto Rico a exercé son droit à l'autodétermination, qu'elle est pleinement autonome, qu'elle s'est prononcée librement et démocratiquement en faveur du statut d'État libre associé et qu'en conséquence la question ne relève plus de la compétence de l'ONU.

93. L'expression des points de vue des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif des États-Unis (le pouvoir exécutif par l'intermédiaire des déclarations de M^{me} Saharsky devant la Cour suprême dans l'affaire *Sánchez Valle*, le pouvoir judiciaire par l'intermédiaire de la décision de la Cour suprême dans cette même affaire (voir par. 38 et 39 ci-dessus) et le pouvoir législatif par l'intermédiaire de la loi PROMESA et de la création du Conseil de supervision et de gestion des affaires financières) contredit les déclarations selon lesquelles Porto Rico s'administre complètement elle-même et les déclarations que les États-Unis ont faites à l'ONU en 1953 (voir par. 13 et 19 à 21).

94. Les Portoricains qui sont favorables à la décolonisation et à l'indépendance s'inscrivent en faux contre l'affirmation faite au paragraphe 92. Au paragraphe 9 de

la résolution 748 (VIII), l'Assemblée générale a exprimé sa conviction qu'il serait dûment tenu compte de la volonté du peuple portoricain et de celle du peuple des États-Unis d'Amérique dans le cas où l'une ou l'autre des parties à l'association consentie d'un commun accord désirerait apporter une modification aux termes de cette association.

95. On trouvera dans le rapport de 1973 (A/AC.109/L.976) et les rapports subséquents du Rapporteur des renseignements sur les mesures prises par les organes de l'ONU concernant Porto Rico avant 1974.

B. Mesures prises par le Comité spécial

96. À sa 1^{re} séance, le 15 février 2024, en adoptant les propositions relatives à l'organisation des travaux présentées par sa présidence (voir [A/AC.109/2024/L.2](#)), le Comité spécial a décidé de retenir la question intitulée « Décision du Comité spécial du 22 juin 2023 concernant Porto Rico » et de l'examiner en séance plénière.

97. À la 3^e séance, le 10 juin 2024, la Présidente a appelé l'attention sur plusieurs communications d'organisations qui ont demandé à être entendues par le Comité spécial au sujet de Porto Rico.

98. À la même séance, le Comité spécial a accepté de donner suite à ces demandes et entendu un certain nombre de représentants des organisations en question (voir [A/AC.109/2024/SR.3](#)).

99. À la 9^e séance, le 20 juin 2024, la Présidente a appelé l'attention sur un rapport du Rapporteur du Comité spécial ([A/AC.109/2024/L.13](#)). Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Saint-Vincent-et-les Grenadines (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies), République arabe syrienne, État plurinational de Bolivie, Cuba, République bolivarienne du Venezuela, Nicaragua et République islamique d'Iran. Des déclarations ont également été faites par les observatrices du Honduras (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et de l'Ouganda (au nom du Mouvement des pays non alignés).

100. À la même séance, le représentant de Cuba a présenté le projet de résolution [A/AC.109/2024/L.7](#) au nom de son pays, de l'État plurinational de Bolivie, de la Fédération de Russie, du Nicaragua, de la République arabe syrienne et de la République bolivarienne du Venezuela.

101. Toujours à la même séance, le Comité spécial a adopté le projet de résolution [A/AC.109/2024/L.7](#) sans le mettre aux voix. Après l'adoption du texte, le représentant de Cuba a fait une déclaration.

C. Décisions prises par l'Assemblée générale

102. L'Assemblée générale n'a été saisie d'aucun projet de résolution sur la question à sa soixante-dix-neuvième session.